

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 2

Artikel: Jean de Brogny : (suite)
Autor: J.Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le rédacteur, mes vibrations les plus sonores et mes tintements les plus dévoués,

MARIE-MAGDELEINE.

*La cloche de St. Laurent
faisant les fonctions de secrétaire.*

Le nombre quatre.

Nous avons les 4 points cardinaux, — les 4 vents, — les 4 quartiers de lune, — les 4 saisons, — les 4 temps, — les 4 figures de la contredanse, — les 4 règles de l'arithmétique, — les 4 conjugaisons. — L'olympiade était de 4 années. — Les parties les plus gentilles se font à 4 personnes. — L'enfant remue à 4 mois, — plus tard, il joue aux 4 coins ; — et, quand on le gronde, c'est qu'il fait le diable à 4. — L'heure et les mesures sont divisées en 4 quarts ; — les meubles ont 4 pieds ; — le sirop des 4 fruits est très-agréable ; — la tisane des 4 fleurs est, dit-on, très-salutaire.

On met les morts entre 4 planches et les prisonniers entre 4 murs, hélas ! On porte les morts à 4, ce qui ne date pas d'aujourd'hui ; voyez Malborough porté en terre par 4 officiers ; les 4 meilleurs amis d'un mort portent les 4 cordons du deuil ; on tient les sous à 4, et tous les châteaux forts sont flanqués de 4 tours. Les trois quarts du genre humain font 4 repas par jour ; nous avons 4 incisives et 4 canines, et nous nous servons de fourchettes à 4 dents. On divise la viande de mouton, d'agneau, etc., en 4 quartiers, c'est pourquoi le lion de La Fontaine, en bon boucher qu'il était, fit 4 parts du cerf ; il avait faim pour 4 et voulait manger comme 4 ; ses heureux compagnons se seraient bien gardés de se plaindre, car ils auraient eu les 4 fers en l'air.

Certaines explications se font très-bien entre 4 yeux. Le violon, ce roi des instruments, a 4 cordes. J'attrape mes souris avec un 4 en chiffres. Nous avons eu la quadruple alliance. Alexandre et autres divisèrent leur empire en 4.

JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

Pierre Romilly sentit qu'il avait agi inconsidérément, et qu'il pourrait bien lui en coûter la tête ou le cou, attendu qu'à cette époque on faisait court procès au voleur. Mais les lamentations et les plaintes ne servent de rien dans des moments où, soit par sa propre faute, soit par un incident malheureux, on se trouve dans une mauvaise position ; il faut plutôt réunir toutes ses idées, pour remettre, si possible, ses affaires dans le bon chemin. C'est ce que Pierre Romilly savait. C'est pourquoi il consola son fils qui pleurait, et qui, naturellement, devait le suivre en prison, puis il dit d'un ton calme et sérieux aux archers, qu'il était certainement coupable d'avoir acheté la chaîne d'un inconnu, mais

que si leurs maîtres tenaient sérieusement à arrêter les véritables voleurs, ils n'avaient pas une minute à perdre, et qu'ils devaient chercher le présumé chevalier dont il leur décrivit exactement la tournure et le costume. Le ton sérieux et persuasif dont il leur parla, fit sur eux quelque impression, et l'un d'eux se rendit de suite au corps de garde de la ville pour donner connaissance de la chose, tandis que les autres se mettaient en devoir de conduire les deux Romilly en prison.

Au moment où ils quittaient la maison, une grande rumeur se fit entendre dans la rue. C'était le cardinal de Brogny qui revenait du concile qu'il avait présidé, il était accompagné d'une grande quantité d'évêques et autres seigneurs. Le cardinal lui-même était un grand, bel homme, d'une tournure distinguée, revêtu de tous les insignes de sa dignité. Il précédait les autres et s'entretenait avec l'évêque de Constance qui était à ses côtés. A son aspect les valets se découvrirent respectueusement ; Pierre Romilly et son fils en firent de même, et tous les archers présentèrent les armes.

Qu'est-ce cela ? dit le cardinal en s'arrêtant lorsqu'il aperçut les prisonniers. Que faites-vous de ces gens ?

— Eminence ! c'est un des voleurs qui ont dérobé dans votre demeure la nuit dernière, répondit le valet qui avait amené l'arrestation des Romilly, et, Dieu soit loué, nous avons retrouvé la chaîne à laquelle votre Eminence attache un si grand prix.

— Tu fais là un triste métier, dit le cardinal en s'adressant au prisonnier ; et tu es doublement coupable d'entrainer dans le crime ce pauvre garçon. Est-ce ton fils ?

— C'est mon fils, mais pour cela je ne suis pas un voleur, Eminence, quoique les apparences soient contre moi, répondit Romilly avec respect mais d'une voix ferme. J'ai acheté la chaîne d'un inconnu, voilà toute ma faute.

Le cardinal lui avait adressé la parole en français, sans savoir s'il comprenait cette langue, mais lorsque Romilly lui répondit de même, le dialecte frappa le cardinal qui lui demanda : « Es-tu Français de quelle province ?

— Je suis Genevois, répondit Romilly.

— De Genève, reprit le cardinal, tandis qu'une expression de surprise parcourut sa figure sévère. Ah ! il est triste de trouver un bourgeois de cette ville dans une telle position. J'aime Genève, comme si j'y étais né.

— Eh bien, votre Eminence, en toute vérité, je suis innocent du crime dont on m'accuse, dit Romilly ; la Sainte Vierge m'est témoin que je ne suis pas un voleur, mais un honnête marchand que le besoin a mené loin de sa ville natale pour gagner quelque chose ; et, si vous voulez bien écrire aux juges de Genève, toute la ville rendra témoignage que Pierre Romilly est un honnête homme.

— Pierre Romilly ! Vous vous appelez Pierre Romilly, s'écria le cardinal avec une émotion visible.

— C'est mon nom, Eminence, dit celui-ci, tout effrayé de l'impression que ce mot avait faite sur le cardinal.

— Et vous demeurez, ou plutôt monsieur votre père demeure à la place de la Madelaine ? poursuivit le cardinal.

— J'ai encore la petite boutique, et ma femme soigne les affaires en mon absence. Oh mon Dieu ! que deviendront ma femme et mes enfants ! ajouta Romilly, à qui les larmes vinrent aux yeux en songeant aux êtres si chers, qu'il avait laissés à la maison, et oubliant tout-à-fait l'étonnement que devait lui causer les paroles du cardinal qui le connaissait si bien, lui et sa famille.

— Qu'on rende la liberté à cet homme ; dit le prélat aux archers. Je réponds de lui qu'il n'échappera pas aux autorités s'il est coupable. Mais dans le cas où il serait effectivement un voleur, je dois malheureusement m'accuser moi-même et porter une partie de sa faute.

(La suite prochainement.)

Pour la rédaction : L. MONNET. S. CUÉNOUD.